

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC49

présenté par

Mme Descamps, Mme Auconie, M. Christophe, M. Brindeau, M. Demilly, M. Lagarde,
M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Magnier et Mme Sage

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis (nouveau)* Soutenir l'exportation des créations musicales les plus innovantes et exigeantes dont l'économie nécessite le soutien financier afin d'en assurer le rayonnement international ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser la mission internationale du CNM, en intégrant la réalité de l'écosystème de la Culture.